

Questions orales

En Colombie-Britannique, 70 p. 100 des résidants sont déjà assurés en vertu de régimes privés pour certains services, y compris des soins de longue durée et des soins prolongés. En matière d'assurance-maladie, les résidants de la province veulent avoir le choix.

Pourquoi la ministre ne reconnaît-elle pas que les résidants de la Colombie-Britannique et d'autres Canadiens veulent de véritables innovations et une réforme en matière d'assurance-maladie, en les autorisant à faire un choix?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ont le meilleur choix possible. Sans s'inquiéter de savoir s'ils peuvent payer, ils peuvent s'adresser au médecin et à l'hôpital de leur choix. Ils peuvent choisir sans subir trop de pression et sans s'exposer à des difficultés financières.

• (1450)

La députée parle de la Colombie-Britannique. Cette province était d'accord avec le gouvernement fédéral et elle a été la première à interdire la surfacturation, les frais d'utilisation et les droits d'admission dès le 1^{er} octobre dernier.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse aussi à la ministre.

La tolérance de la ministre est sélective. La ministre tolère l'existence de régimes d'assurance privés, mais elle entend éliminer les cliniques privées. En Colombie-Britannique, on a fermé des cliniques privées d'ophtalmologie et d'extraction de cataractes, forçant des personnes âgées à s'inscrire sur les listes d'attente interminables de cliniques publiques.

Pourquoi la ministre fait-elle de la discrimination contre les personnes âgées, en acceptant d'autres recours au secteur privé? Pourquoi cette contradiction?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, aux termes de la Loi canadienne sur la santé, les régimes provinciaux doivent assumer le coût des services médicalement nécessaires aux résidants de la province. C'est comme cela et nous verrons à ce qu'il continue d'en être ainsi.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE DU QUÉBEC

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les données fournies par le ministère fédéral de l'Agriculture confirment que ce ministère est l'un des plus inéquitables envers le Québec. En effet, en 1994-1995, l'industrie agro-alimentaire québécoise ne recevait que 10 p. 100 du budget d'Agriculture Canada, alors que la quote-part du Québec dans l'agro-alimentaire canadien est supérieure à 21 p. 100.

Tel que le confirment les données fournies par le ministère fédéral de l'Agriculture, le ministre reconnaît-il que les dépenses de son ministère sont inéquitables envers l'industrie agro-alimentaire du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Non, monsieur le Président, je ne suis pas d'accord. Il faut tenir compte de l'ensemble des politiques fédérales en matière agricole. Dans certains cas, celles-ci prévoient le versement de subventions et de contributions soit directement aux producteurs, soit aux organisations de producteurs, aux offices de commercialisation ou aux établissements, etc.

Une autre forme de contribution très précieuse du gouvernement du Canada est notre régime de réglementation. C'est ce régime qui rend possible la gestion de l'offre au Canada, et 45 p. 100 de l'agriculture québécoise sont visés par le système canadien de gestion de l'offre, ce qui rapporte aux consommateurs et aux producteurs du Québec et du Canada des avantages se chiffrant en milliards de dollars.

[Français]

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le ministre nous parle des secteurs. Ce que moi je lui dis, c'est que le fédéral nous donne 10 p. 100, alors que l'importance de l'industrie agro-alimentaire au Québec est de 21 p. 100.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, rien n'a été entrepris par le ministre pour corriger l'injustice envers l'industrie agro-alimentaire du Québec.

Le ministre admettra-t-il que la fermeture du Centre de recherche agricole fédéral de La Pocatière ne fera qu'accentuer cette iniquité envers le Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait parlé de recherche agricole. Si nous appliquons les formules rigides qu'il préconise dans le domaine de la recherche agricole, cela entraînerait des compressions à ce chapitre au Québec.

Nous avons 18 centres nationaux d'excellence en recherche et développement agricoles au Canada. Quatre d'entre eux sont situés au Québec: Sainte-Foy, Saint-Jean-sur-Richelieu, Lennoxville et Saint-Hyacinthe. C'est le nombre le plus élevé au Canada.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Randy White (Fraser Valley—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, au cours des échanges avec la ministre de la Santé, je l'ai entendue dire que les Canadiens ont vraiment le meilleur choix.

Des voix: Bravo!